

Bulletin d'inscription exposant

À renvoyer à :

SARL Les Deux B — Murielle Blain
1, rue des Billanges, 87340 La Jonchère-Saint-Maurice
06 45 90 31 49 · ms.brocante@gmail.com
www.2bevents.fr

Lieu : Pavillon de Buxerolles, Parc des expositions de Limoges. Sortie Nord ou Sud n°31, direction Parc des expositions ou Zénith. Accès au Pavillon par la rue Arthur Groussier.

Organisation : SARL Les Deux B & Les Amis de Pollux

Votre statut : ☐ Particulier / collectionneur ☐ Professionnel

Nom Prénom

Ou dénomination sociale

Adresse

Code postal Ville

Téléphone E-mail

Site internet / réseaux

N° SIRET / registre du commerce (pros)

Assurance responsabilité civile (n° et compagnie)

Objets exposés

Tarif des tables (1,50 m × 76 cm, fournies)

40 € la 1^{re} table, puis + 30 € par table

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
40 €	70 €	100 €	130 €	160 €	190 €	220 €	250 €	280 €	310 €

Nombre de tables : Montant (voir grille) : € TTC

Grilles d'exposition (minimum 2) : × 5 € = € TTC

TOTAL : € TTC

À joindre à ce bulletin :

- Votre règlement : **chèque** à l'ordre de « SARL Les Deux B », ou paiement **par carte** sur pub-jouet-ancien.netlify.app
- Copie de l'extrait Kbis (professionnels) ou de la carte d'identité (particuliers)
- Le règlement du salon signé (au verso)

Bon pour accord, le

.....

Signature :

1. Le salon est réservé aux exposants inscrits. Les particuliers sont acceptés sous conditions et ne peuvent effectuer que deux déballages par an. Le bulletin d'inscription vaut engagement.
2. Les emplacements attribués doivent être occupés par le signataire du bulletin, avec un accompagnateur au maximum par stand d'une table. Chaque exposant est responsable de son emplacement, se conforme aux lois en vigueur et doit être assuré pour les risques qu'il encourt ou fait encourir à des tiers.
3. La vente de contrefaçons est interdite et expose le contrevenant à des sanctions pénales et administratives. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de saisie de marchandises prohibées. La sous-location de tout ou partie d'un stand sans accord préalable des organisateurs est interdite. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature sans indemnisation.
4. Les marchandises présentées restent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires. Seuls les objets en lien avec le thème du salon (publicité ancienne, jouets anciens, objets de collection) sont autorisés, sauf accord de l'organisateur. Chaque exposant renonce à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, de perte ou de dégradation de ses biens ou de lui-même. Chaque exposant soigne sa présentation et respecte les normes de sécurité, notamment pour les installations électriques.
5. **Installation** : la veille, **samedi 16 janvier de 14h à 19h**, ou le jour même, **dimanche 17 janvier de 6h30 à 8h30**. Aucun déballage n'est autorisé dans les allées.
6. **Tarifs** : 40 € TTC la première table de 1,50 m, puis 30 € TTC par table supplémentaire ; grilles d'exposition en location à 5 € TTC pièce (minimum 2). Des chaises sont à disposition. Tables, grilles et chaises doivent être rendues dans leur état d'origine ; tout dommage fera l'objet d'une indemnisation.
7. Ouverture au public le **dimanche 17 janvier à 8h**. Aucun visiteur n'est admis la veille (sécurité, vols, dégradations). Les exposants s'engagent à rester jusqu'à la fermeture au public à **17h**, heure du remballage et du nettoyage.
8. **Désistement** : entre le 30^e et le 15^e jour avant le salon, 50 % du montant du stand reste acquis aux organisateurs. Après cette période, aucun remboursement n'est possible.

Je soussigné(e)

.....

reconnais avoir pris connaissance du présent
règlement et m'engage à le respecter sans
exception ni réserve.

Fait à, le

.....

Signature précédée de la mention

« **Lu et approuvé** »